

[2025-02-24-FOESR67-Strasbourg- Alerte_sur_situation_etudiants_extra_UE]

----- Message transféré -----

Sujet :Alerte sur la situation des étudiants extra-communautaires!

Date :Mon, 24 Feb 2025 15:22:51 +0100

De :FO ESR 67 <syndicat-fo-esr@unistra.fr>

Organisation :FO ESR 67 SNPREES 67

Pour :president <president@unistra.fr>, personnels >> Communication des syndicats pour l'ensemble des personnels de l'UdS <personnels-infos-syndicats@unistra.fr>

Alerte sur la situation des étudiants extra-communautaires!

En cas de désinscription un étudiant étranger risque l'expulsion.

L'université de Strasbourg, a fixé au **26 février** la date limite de paiement sous peine de désinscription, ce faisant l'administration se rend complice d'une éventuelle expulsion! En effet, la loi « Bienvenue en France », qui instaure un quota d'étudiants extra-communautaires, impose, dès que ce quota est dépassé, des droits d'inscription différenciés.

A l'université, cette règle touche les étudiants de Master, qui ne sont pas ressortissants de l'Union européenne, et qui doivent donc s'acquitter de 3879 euros de frais d'inscription.

Cette mesure est entrée en vigueur à la rentrée 2024. Devant l'énormité de cette augmentation¹, face à la protestation légitime des représentants des syndicats de personnels et d'étudiants, le Conseil d'administration de l'université a accepté de voter en décembre 2024 le principe d'une aide financière versée par la Fondation de l'Université.

Cependant le montant n'a pas été fixé lors du débat du CA et il a été porté, par vote électronique, donc sans discussion, à 1500 euros, (déductible des droits d'inscription, et sous condition d'acceptation du dossier.) C'est insuffisant!

Nous, FO-ESR, demandons à l'administration et au Président de l'université de surseoir à cette décision administrative de désinscription pour l'immédiat, et de supprimer les droits d'inscription différenciés.

L'université qui est la nôtre est humaniste, ouverte sur l'international, et ne doit pas faire de discrimination entre les étudiants !



¹Les syndicats d'étudiants ont collecté une centaine de dossiers qui ont permis de constater les ravages potentiels sociaux et financiers de cette mesure.